GIDAF Guide d'utilisation Eaux souterraines



GIDAF Gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente

Conception et réalisation : Dreal Auvergne - v2,3 mars 2016

Vous allez déclarer en ligne les résultats d'analyses de vos eaux souterraines

Grâce à GIDAF, le portail mis à disposition par le Ministère du Développement Durable :

 Vous déclarez les données relatives aux contrôles des puits et/ou piézomètres exigibles de la réglementation pour la DREAL,

GIDA	\F	_Etablissement TEST (PRD-IND	USTRIEL) LOIRE-BRETAGNE (04) AUVERGNE (83) _UT Test (S56.40)) Déconnexion				
Ministre de finikoje, du berdoppenent dualité et de Tirovaje	ETABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?			AGENCES DE L'EAU				
Accueil								
	Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente.							
Bienvenue dans l'àpplica Bienvenu(e) _Etablisse Vous êtes connecté(e) e Vous êtes rattaché(e) a Vous êtes rattaché(e) à Vous êtes rattaché(e) a	ation GUDAF destinée à récueillir les résultats des analyses ré ement TEST. en tant que profil PRD-INDUSTRIEL. u bassin 04 : LOIRE-BRETAGNE. la région 83 : AUVERGNE. u service : _UT Test.	aaisees sur ies rejets des etablissements industriels soumis à autosurveillance						
Déclarations non transmis	ses							
	Date de la déclaration	Type déclaration	Etat déclaration	Action				
Afficher Tableau								
Afficher Tableau Déclarations effectuées a	su cours des 30 derniers jours							
Afficher Tableau Déclarations effectuées a	au cours des 30 derniers jours	Type déclaration	Etat déclaration					
Afficher Tableau Déclarations effectuées a	au cours des 30 derniers jours	Type déclaration	Etat déclaration					
Afficher Tableau Déclarations effectuées a Afficher Tableau Les menus suivants son Etablissements Déclarations : fo Besoin d'aide : consulte	su cours des 30 demiers jours	n charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement. s de l'établissement. de la fiche établissement, onglet "correspondance".	Etat déclaration					

Quels sont les résultats d'analyses à saisir dans GIDAF ?

Autosurveillance : déclaration saisie par l'industriel ou son prestataire. (Seul l'industriel peut valider la déclaration.)

1 – Connexion à GIDAF

Adresse Internet : https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr/gidaf

Page d'identification



Mise en ligne de GIDAF v5.0 avec un nouveau site

Chaque exploitant se voit attribuer 2 identifiants/mots de passe :

-L'«identifiant-EXPLOITANT» qui permet de saisir, enregistrer et valider les données.

-L'«identifiant-PRESTATAIRE» qui ne permet que de saisir et d'enregistrer les données. C'est l'industriel qui met à disposition de son prestataire l'identifiant/mot de passe-PRESTATAIRE afin qu'il saisisse et enregistre la déclaration (autosurveillance). La validation doit être faite par l'exploitant avec l'«identifiant-EXPLOITANT».



1.1 - Première connexion : saisie des informations administratives obligatoires

Lors de la première connexion, il vous sera demandé les renseignements suivants :

- Numéro SIRET de l'établissement
- Code NAF (activité principale de l'établissement)

Adresse électronique du référent dans l'établissement

Pre	mière connexion : renseignements obligatoires
Lors	a de la première connexion (profil INDUSTRIEL), merci de saisir les informations suivantes sur l'identité de votre établissement pour nettre la saisie des déclarations.
Nur	néro SIRET : *
Cod	je NAF : *
Adn	esse mél du référent : *
(*) L	a saisie de cette donnée est obligatoire
	Enregistrer Réinitialiser Abandonner
-	

1.2 - Connexion en routine à GIDAF



GESTION **I**NFORMATISÉE

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des

```
Bienvenu(e) _Etablissement TEST.
Vous êtes connecté(e) en tant que profil PRD-INDUSTRIEL.
Vous êtes rattaché(e) au bassin 04 : LOIRE-BRETAGNE.
Vous êtes rattaché(e) à la région 83 : AUVERGNE.
Vous êtes rattaché(e) au service : _UT Test.
```

Établissements

Fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.

Déclarations

Permet de déclarer les données d'auto-surveillance ou de consulter les déclarations de l'établissement.

Restitutions

La restitution en ligne est en cours de développement et n'est pas disponible pour le moment pour les données eaux souterraines.

- Aide

Pour avoir accès à l'aide en ligne.

2 – Le cadre réglementaire

Le «cadre de surveillance», saisi par l'administration, contient les données réglementaires issues de l'arrêté préfectoral de l'établissement relatives à la surveillance des eaux souterraines. Vous y accédez en cliquant sur :

- Etablissement -> Fiche établissement -> Structure de Surveillance – eaux sout.

Situation	Identité	Correspondance	Cadre de Surveillance	Structure de Surveillance - E	Eaux de surface	Structure de Su	rveillance - Eaux sout	t. Structure de Surveillance - Légionelles		
Sélection	inez un ca	dre de surveillance	: 14696 - A	NPC 01/06/2014	✓ Cadre en vigueur - 01/07/2014.					
Structure de surveillance					Données du paramètre suivi					
= PZ1	PZ1 amont				Famille : Paramètres généraux pollution de l'ea			pollution de l'eau		
⊟−r	appe - Ea	u 			Code Sandre :		1314			
		20			Paramètre :		DCO			
	pH				Unité :		milligramme d'oxygène	par litre		
	- C Orga				Norme des an	alvses :				
	AOX				Site de mesur	- Sunnort :	nanne - Fau	Chaque paramètre est		
					Ordre d'affich	ana:	2 -	cliquable ce qui permet de		
- PZ2	aval				Crécueres de	aye.	2 V	visualiser les données		
i i i - r	appe - Ea	u			Frequence de	s analyses :	Semestrielle	regiementaires associees.		
	Prof pié	Z0			Cubice de	transmission :	Semestrielle			
	-DCO				Suivi saisonni	er:				
					Fraction(s) a a	inalyser :	Fraction((s) à analyser		
	Ind.Phénol					Eau brute				
AOX CN TOT. PZ3 aval nappe - Eau			Données réglementaires : Aucune donnée réglementaire n'est associée à ce paramètre.			entaire n'est associée à ce paramètre.				
Prot piezo										

3 – Les étapes d'une déclaration

Avant de saisir toute nouvelle déclaration, merci d'alerter l'inspection des installations classées en cas d'anomalie constatée sur le cadre de surveillance afin que les corrections éventuellement nécessaire soient effectuées



N.B. Une fois validée, la déclaration ne peut plus être modifiée. Dans l'hypothèse où des éléments doivent être modifiés, l'industriel fait une demande d'invalidation auprès de l'inspection, via l'application GIDAF.

Initialisation



3.1 – Faire sa déclaration

On accède au module de déclaration par le menu général «Déclaration/Initialiser» :

Element - Electric - Franceson References and Franceson	GIDAF					
de l'foslogie, du Déveluppement durable	ACCUEIL	ETABLISSEMENTS	DÉCLARATIONS	RESTITUTIONS	?	
et de l'Énergie			RECHERCHER			
Accueil			INITIALISER			
			IMPORTER			

.....

L'utilisateur est invité à choisir la période sur laquelle il souhaite faire sa déclaration, et la catégorie de la déclaration (Autosurveillance eaux superficielles, Autosurveillance RSDE, Autosurveillance eaux souterraines, ...).

Pour la catégorie de la déclaration « autosurveillance eaux souterraines», l'utilisateur choisit entre la saisie en ligne ou la déclaration excel **1**.

Les différents modes de déclaration sur GIDAF

	C Déclaration	
	Raison sociale : _Etablissement TEST	
	Nom usuel : _Etablissement TEST	
	Commune : 63000-CLERMONT-FERRAND	
	Catégorie : Autosurveillance eaux superficielles 🔽	
	Mois de déclaration : Autosurveillance eaux superficielles Contrôle externe de recalage	
	Année de déclaration : Contrôle inopiné eaux superficielles Autosurveillance RSDE	
	Autosurveillance eaux souterraines	
	Déclarer en ligne Décla Autosurveillance légionelles Contrôle inopiné légionelles	
_		

0

3.1 – Déclaration d'autosurveillance eaux souterraines en ligne

Dans le cadre d'une déclaration en ligne d'autosurveillance, chaque paramètre est saisi dans le tableur en ligne.

Il y a autant d'onglets avec un tableur que de points de surveillance (piézomètre ou puits). *N.B : A partir de 4 points de surveillance, la saisie est effectuée par un menu déroulant et non plus par des onglets.* Dans l'exemple ci-dessous, il y a dix points de surveillance : l'onglet permettant d'accéder au tableur du point de contrôle (piézo ou puits) se nomme «Points de surveillance».

N.B : les champs de données marqués d'une astérisque * sont de saisie obligatoire.



Saisir le résultat d'analyse dans la case pour chaque paramètre



Pour les autres champs de données à saisir (<u>Méthode d'analyse</u>, <u>Remarque d'analyse</u>, <u>Lieu</u> <u>d'analyse</u>, <u>Qualification</u>, <u>Statut de la mesure</u> et <u>Code SIRET du laboratoire</u> en bout de tableau), il faut choisir dans la liste déroulante la donnée correspondante à chaque cas de figure.

Pour les champs <u>Qualification</u>, <u>Statut de la mesure</u> une aide à la saisie est disponible en cliquant sur le point d'interrogation bleu

Enregistrement



.

3.2 – Déclaration d'autosurveillance eaux souterraines via tableur excel

Pour déclarer sous Excel des données d'autosurveillance :

1) Extraire le fichier vierge (sous-menu «Déclarations», «initialiser» puis «déclarer sous Excel»)

2) Le remplir en respectant exactement la mise en page, les éléments demandés.

3) Importer le fichier rempli (sous-menu «importer»)

Import d'une déclaration		
Catégorie :	Auto surveillance eaux souterraines	
Déclaration au format XLS :	Sélectionner	
	Importer	

Après avoir sélectionné le fichier, l'application amène l'utilisateur sur la déclaration en ligne, complétée des éléments saisis dans le fichier.

L'exploitant peut alors enregistrer ou modifier sa déclaration puis la transmettre.

Validation

3.3 – Enregistrement et validation

Lors de l'enregistrement de la déclaration, un contrôle de complétude (champs obligatoires de la déclaration marqué d'un * et code SIRET du laboratoire) est effectué automatiquement.

La validation de la déclaration n'est possible que si les manques ont été corrigés. Des commentaires peuvent être ajoutés, sans caractère obligatoire, dans le tableau de données et/ou dans l'onglet général afin notamment de donner toute explication sur des mesures préventives et/ou curatives réalisées ou à venir lorsque les résultats d'analyses présentent par exemple une anomalie, un écart par rapport aux analyses précédentes, etc.

Deux champs informatifs sur la qualification de la surveillance réalisée et sur la situation environnementale sont disponibles sur l'onglet « Général » de la déclaration. Ils sont positionnés par défaut mais peuvent être modifiés selon le cas de figure rencontré en utilisant le menu déroulant en bout de champ.

Il est également possible de joindre un fichier à la déclaration.

Cliquer sur le bouton «Transmettre à l'inspection», l'état de la déclaration passe de «enregistrée» à «validée».

Synthèse établissement			Synthèse déclaration	
Raison sociale / Nom usuel : Etal Adresse : Commune : 630 Code Inspection / Numéro Agence :005 Saisie en ligne d'une déclaration d'auto-surveil Général P71 amont P72 avail P73 avail	bilssement TEST / Etablissement TEST 00-CLERMONT-FERRAND 6.02286 / Illance		Période : juill Type : Aut Etat : Vai Date de transmission :27 ; Utilisateur : 005	at 2014 osurveillance eaux souterraine: dé ioût 2014 6.02286
Complement d'informations de la declaration	a			
Qualification de la surveillance réalisée :	Conforme aux prescriptions			
Qualification de la situation environnementale :	1ère campagne : situation n'amenant pas de remarque			
Commentaire :				
Pièce jointe actuelle :				
Pièce jointe à télécharger :	🕂 Sélectionner			
		Enregistrer la déclaration Demander l'invalidation	Supprimer la déclaration	
Pour en sav	voir plus		Pour demander des modification ne déclaration	à faire hs sur validée

Le site de GIDAF : www.gidaf.developpement-durable.gouv.fr

Le site du MEDDE : www.developpement-durable.gouv.fr

Le site des Installations Classées : www.installationsclassees.developpement...